



itineo, le club

ITINEO LE CLUB (Association de loi 1901)

CONTRAT DE VENTE DE SORTIES TOURISTIQUES

Bulletin d'inscription à l'assemblée Générale du Club

Dates : du 7 au 12 octobre 2024



PARTICIPANTS :

Nom : Prénom : N° d'Adhérent :

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe Portable Portable 2 (en cas d'urgence)

Personne à mobilité réduite : OUI NON **Branchement électrique payant : OUI NON** (sur avis médical et en fonction des installations disponibles).

Autorisation droit à l'image : OUI NON (utilisation unique par, et pour, le Club)

Arrivez les vides et pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie

Les voyages ou sorties du Club Itineo sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation voyages et séjours de la FFACCC et au nouveau code du tourisme	Prix / pers	NB	Montant
Frais de dossier			5 Euros par équipage
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	80		
Présence à l'AG uniquement et repas	25		
TOTAL			

Bulletin d'inscription à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant le 25 septembre 2024
Accompagné du règlement : à l'ordre du Club : **Itineo**
ou **virement IBAN** au compte
FR76 /1027/ 8072/ 0900/ 0205/ 8730/ 122
Inscription et renseignements :
Mr Daniel Négaret
21, rue Ronsard
CP : 37330 CHATEAU LA VALLIERE
Tel. fixe : 02 47 24 11 22.....
Portable : 06 13 50 20 90
e-mail .. d.negaret@orange.fr

SONT INCLUS DANS LE PRIX : (le détail des prestations comprises dans le prix indiqué dans le programme de sortie)
NE SONT PAS INCLUS DANS LE PRIX : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et les visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances annulation, rapatriement.....etc)

Les chiens ne sont pas admis dans les bus, les lieux de restauration et certains lieux de visite.
En cas éventuel de départ anticipé prévenir l'organisateur le plus rapidement possible.

Attention nous ne pouvons nous prononcer à l'avance sur les mesures sanitaires

ORGANISATEURS : Daniel et Nicole négaret

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui Non Tarif 2023 : 2,4% du prix du voyage

Si **OUI**, Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

Je souscris, **Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie *** en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-jointe : (<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES : Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de XXX jours et sous réserve du paiement de XXX € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du club définissant le programme, ou au verso de ce document ou à tout autre endroit à indiquer) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

(Retourner un double au participant)

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Versailles Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff